



**2B-BLUE**

**Interreg  
Euro-MED**



Co-funded by  
the European Union

---

Appel à manifestation d'intérêt pour rejoindre le programme

## **2B-BLUE**

### **Favoriser votre développement dans le secteur des biotechnologies bleues**

---

- ✓ Vous êtes une PME ou un porteur de projet basés en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ou Occitanie spécialisés dans les biotechnologies bleues ?
- ✓ Vous êtes intéressés par un accompagnement personnalisé pour développer des solutions innovantes dans les biotechnologies bleues ?
- ✓ Vous souhaitez avoir plus d'info sur les opportunités de développement dans les biotechnologies bleues ?
- ✓ Répondez à cet appel à manifestation d'intérêt avant le **29 Mai 2025**

Le Pôle Mer Méditerranée et IFREMER invite les PME et les porteurs de projet développant des solutions dans les biotechnologies bleues à candidater afin de bénéficier d'actions de soutien à leur développement, notamment via la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs de la recherche.

## Les actions de soutien de 2B-BLUE

Trois types de soutien sont proposés :

### 1) Identification des opportunités de collaborations publiques - privées

- Cartographie des acteurs de la recherche publique de la filière : identification des structures et plateformes d'innovation pour des potentielles collaborations au sein des institutions publiques de recherche, y compris les universités ;
- Cartographie des plateformes techniques et de transfères qui assurent le lien entre la recherche et les industriels (Pour exemple : Cedralmar, Capena, CEVA, nouvelles vagues etc.) ;
- Identification et qualification de leurs infrastructures et de leurs compétences spécialisées dans les biotechnologies bleues.

### 2) Faciliter la mise en réseau avec ces structures de recherche et de transfert technologique

- Accès à un réseau de structures de recherches en lien direct avec leurs domaines d'innovation et soutien aux acteurs privés pour accéder aux plateformes technologiques et aux infrastructures de recherche afin de tester des solutions prometteuses et développer leur projet.

### 3) Identification et accompagnement vers des guichets de financement

- Veille des opportunités de financement aux niveaux régional, national et européen ;
- Recherche de partenaires ;
- Conseils et accompagnement pour le montage du dossier.

## Candidature

### Conditions d'éligibilité

- Être une PME selon la [définition européenne en vigueur](#)<sup>1</sup> ou un porteur de projet ;
- Être établi ou avoir une succursale dans le périmètre territorial de 2B-BLUE (Régions Sud PACA et Occitanie pour la France) ;
- Développer des solutions innovantes dans les biotechnologies bleues ;
- Intervenir dans l'un des secteurs suivants :

---

<sup>1</sup> La définition officielle est disponible au lien suivant : [https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition\\_en](https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_en)

- Technologies avancées de culture et de transformation d'organismes marins comme les algues, éponges etc., à des fins d'applications dans l'alimentation, la santé, les cosmétiques et les biomatériaux industriels ;
- Innovation dans l'aquaculture avec des pratiques vertueuses de circularités : ex : AMTI (Aquaculture Multitrophique Intégrée) impliquant notamment les holothuries, les macroalgues ou les oursins.

## Où candidater et comment ?

Les PME et les porteurs de projet éligibles doivent candidater via le formulaire de candidature.

Seules les candidatures transmises sur la plateforme avant le **29 mai 2025** seront évaluées. À la réception de chaque demande, le candidat recevra une confirmation de candidature.

## Calendrier de mise en œuvre



## Critères de sélection

- Le caractère innovant de la solution ;
- Son positionnement dans le secteur des biotechnologies bleues ;
- Le réel besoin pour la PME ou du porteur de projet de bénéficier de ces services.

## Annexe - Régime d'aide d'Etat

Il sera demandé aux candidats de rédiger une déclaration sur l'honneur pour confirmer qu'ils respectent la règle des de minimis. Cette règle prévoit en effet qu'une même entreprise ne peut pas recevoir plus de 300 000 euros d'aides sur une période de trois exercices fiscaux.

## **Le projet 2B-BLUE**

Financé par le programme Interreg EuroMED, 2B-BLUE a pour objectif de développer le secteur des biotechnologies bleues en Méditerranée.

2B-BLUE vise à cartographier et identifier les compétences de tous les acteurs dans les biotechnologies bleues. L'objectif est de renforcer la collaboration entre la recherche et l'industrie pour favoriser le transfert de connaissances. Le but de cette démarche est de développer l'innovation au sein des chaînes de valeur de la biotechnologie bleue et de répondre à des problématiques ciblées.

Ce projet d'une durée de 33 mois et rassemble 10 partenaires, issus de 5 pays européens : Albanie, Espagne, France, Grèce, Italie et Slovénie.

## **Confidentialité et protection des données**

Le Pôle Mer Méditerranée et l'IFREMER traiteront les données recueillies via le formulaire de candidature exclusivement pour la sélection des bénéficiaires.

## **Contact**

Pour toute question relative à cet appel ou au projet 2B-BLUE, veuillez contacter le service Europe du Pôle Mer Méditerranée : Colin Ruel, [ruel@polemermediterranee.com](mailto:ruel@polemermediterranee.com).



**2B-BLUE**

**Interreg  
Euro-MED**



Co-funded by  
the European Union

Project co-financed by the European  
Regional Development Fund